Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_252_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 3 décembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON *(suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent)*, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Anne ROBERT (*suppléante de Philippe HELLO, absent)*, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Jean-François CORDON, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLOT

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_252_DELIB-DE

Délibération n°2025-252

Membres en exercice : 69 Présents : 50 Absents : 19 Pouvoirs : 9

HABITAT
CENTRE REGIONAL D'ETUDES POUR L'HABITAT DE L'OUEST (CREHA-OUEST)
PARTENARIAT 2026-2028 AVEC ADHESION

Dans son article 97, la loi Alur pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, réforme les procédures de demandes d'un logement social pour plus de transparence, d'efficacité et d'équité. Ainsi les Établissements Publics de Coopération Intercommunale *(EPCI)*, dotés d'un Programme Local de l'Habitat *(PLH)*, doivent élaborer un Plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs. Ils doivent instaurer un dispositif destiné à mettre en commun les dossiers de demandes de logement social et satisfaire au droit à l'information des demandeurs.

Le Fichier départemental *(Imhoweb)*, géré par le Centre Régional d'Etudes pour l'Habitat de l'Ouest *(CREHA Ouest)*, est bien adapté pour répondre aux obligations réglementaires des EPCI. Ainsi, il permet de :

- Faciliter et simplifier les démarches des demandeurs de logement locatif social, améliorer leur information,
- Attribuer un numéro unique et mettre en commun la demande locative sociale,
- Partager la connaissance de la demande afin de mieux appréhender et satisfaire les besoins en logements locatifs sociaux, bénéficier d'un système d'information offrant une banque de données pertinente et des outils d'analyse et de statistiques complets, souples et évolutifs,
- Suivre à tout moment l'état d'avancement des dossiers de demande, les délais,
- Améliorer la transparence et la qualité de service, unifier les pratiques, optimiser l'instruction des dossiers de demande,
- Développer et renforcer le partenariat entre les différents acteurs du dispositif (bailleurs sociaux, services de l'Etat, collectivités territoriales et locales, Action Logement...).

En 2023, Lamballe Terre & Mer est devenue membre-adhérente et participe ainsi à la gouvernance. Cette adhésion permet l'accès à la nouvelle plateforme « observatoire augmenté », qui constitue un service de données et d'indicateurs territoriaux *(statistiques, cartographiques)* relatifs au logement social et réservé aux membres adhérents.

Vu :

- Le Code de la construction et de l'habitat, notamment les articles L.441-2-8 et L.441-2-9,
- La délibération n°2023-034 du 21 mars 2023, décidant de devenir membre-adhérent de l'association, désignant Jean-Luc GOUYETTE pour représenter Lamballe Terre & Mer et acceptant les modalités du partenariat 2023-2025,

Considérant que :

- Le projet de convention avec le CREHA Ouest pour la période 2026-2028 *(3 ans)* avec une participation financière annuelle de 4 459 € TTC a été transmis aux conseillers communautaires,
- Cette participation communautaire vaut pour l'accès des communes composant le territoire de Lamballe Terre & Mer,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'être membre-adhérent de l'association CREHA Ouest et DESIGNE Jean-Luc GOUYETTE pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein du Collège concerné,
- ACCEPTE les modalités du partenariat 2026-2028 avec le CREHA Ouest pour accéder aux outils et services proposés et les conditions financières,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_252_DELIB-DE

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention triennale et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

